

Hugonis de la Perriere Escuyer, et Katherine de Saigney sa femme, touchant quelque somme qu'il pretendoit luy estre deuë 1403.

48. Isabel de Saffres, vefue de Huë de Saigney, reprend ses fiefs de Iehan Duc de Bourgogne, Comte de Neuers, et Baron de Donzi. A Dijon, xv Iuin, 1404.

49. Liebaud de Lugny Cheualier, et Isabel de Saffres, Seigneurs communs dudit lieu de Saffres, font accord entr'eux, 1411.

50. Guillaume de Marey Escuyer, Seigneur de Fontaines les Talant à cause de Damoiselle Marie sa femme, fille heritiere du Seigneur de Fontaines Escuyer pour lors ia decedé: reconnoit tenir en fief et hommage du Duc de Bourgogne, la forte maison et forteresse dudit Fontaines, avec toutes les appartenances et dépendances de la mesme seigneurie, au dénombrement desquelles est faite mention d'une vigne, dite **602** la vigne de Sainct Bernard. Conjointement il fait pareil hommage audit Duc, du fief de Vernoul. Le xxii May 1413.

51. Guillaume de Marey, et Marie de Fontaines sa femme, Seigneur et Dame de Fontaines les Dijon, traictent du mariage de leur fille Amyote de Marey, avec Antoine de Saigney Seigneur de Bissy les Pierres en partie. Le xxv Iuin 1418.

52. Alexandre et Bernard de Marey, fils de Guillaume de Marey et de Marie de Fontaines, Seigneurs de Fontaines, apres la mort de leur mere Marie, donnent assignal du dot de leur sœur Amyote, iadis mariée avec Antoine de Saigny Escuyer, Seigneur de Saffres en partie. Le xxviii Iuin 1424.

53. En Fevrier de l'an 1429, Iehan de Champlite, Cheualier, Seigneur de Vonges: au non de sa femme Odote de Marey absente, partage l'hoirie de fut Damoiselle Marie de Fontaine, iadis fille de Richard de Fontaines, et de Damoiselle Philippe de Saulx Seigneur et Dame dudit Fontaines: avec Alexandre de Marey, et Bernard de Marey, Escuyers, et Perrenote de Marey, freres et sœur de ladite Odote, et tous enfans legitimes de noble homme Guillaume de Marey, Escuyer, sieur de Giry et de Gippy au Comté de Neuers, et de ladite Marie de Fontaines. Alexandre du consentement et agreement de Damoiselle Marguerite de la Plectiere sa femme: et pareillement Bernard du consentement et agreement de Damoiselle Alais de Perron sa femme. Ils partagent entre eux quatre la seigneurie de Fontaines, et toutes ses appartenances, avec la tere d'Oigny pres de S. Iulien. Et leur sœur Amyote n'entre point en ce partage, comme ayant receu ses appointemens de ses pere et mere **603** lors de son mariage avec Antoine de Saigny des l'an 1418. Il est fait mention dans ce traicté, de la grosse tour de Fontaines, vulgairement dite La tour Monsieur S. Bernard, et du cellier ou chambre de la mesme tour dans laquelle fut né monditsieur S. Bernard. Ils establissent Girard Boulon leur principal officier, et Maire de Fontaines.

54. Alexandre de Marey Escuyer, Seigneur pour la

quarte partie, de la forteresse, ville, terre, seigneurie, et appartenances de Fontaines les Dijon, vend tout ce qu'il possedoit en ce lieu par droit d'aisnesse ou autrement, à Reuerend Pere en Dieu, Monsieur Iehan Rolin Euesque de Chalon sur Saone, pour la somme de cinq cens soixante quatre francs. Le xxii Mars 1434.

55. Amyote de Mairey, fille de feurent Guillaume de Mairey, Escuyer, et Damoiselle Marie de Fontaines, Seigneur et Dame dudit Fontaines; autorisée de son mary Antoine de Saigny, Escuyer, seigneur de Saffres et de Bissy la Pierre, en parties; partage les biens de ses pere et mere, avec Bernard et Alexandre et Mairey ses freres; sa sœur Perrenote de Mairey, femme de Iehan de Chauanges, Escuyer; et Oudot, Iehan, et Huguette, freres et sœur, moindre d'ans, enfans de feu sa sœur Dame Oudote de Mairey, femme de feu Messire Iehan de Champlite, Cheualier, Seigneur de Vonges. Et accepte pour sa part de l'hoirie les terres, villes, chastelleries, et maisons fortes Giry, de Gippy, Chastinges, et autres terres iadis appartenantes à ses pere et mere au Comté de Neuers: avec la justice haute, moienne et basse; les rentes, censes, tailles, terres arables, vignes, prez, estangs, bois, riuieres, fours, molins, hommes, femmes, mains-mortes, espaues, et toutes autres redeuances et appartenances desdites **604** seigneuries. Ce traicté passé à Viteau, le xvi iour du mois de Ianuier de l'an de l'incarnation de nostre Seigneur 1438.

56. Pierre de Beffromont Seigneur de) Charny, traicte avec Bernard de Marey de quelques droicts que ledit Bernard pretendoit auoir à la succession d'Anne de Saulx, femme dudit Pierre, le xiv Ianuier 1443. Ledit Pierre de Beffromont qualifié Comte de Charny en d'autres Lettres du v Iuin 1468, confirmatiues des precedentes.

57. Traicté du mariage entre Antoine de Saigny Seigneur de Saffres, Damoiseau, et Katherine de Montbeliard. Le xx Ianuier 1445.

58. Bernard de Marey Escuyer, Seigneur de Fontaines, et Damoiselle Alix Perron sa femme, eurent proces pour vne querelle, avec Madame de S. Iulien et ses officiers, Le xxviii Iuillet 1446.

59. Pierre et Iehan de Saigny Escuyers, avec autorité et licence de leur pere, noble Seigneur Antoine de Saigny, Escuyer, seigneur de Saffres, font partage entre eux de l'hoirie de feu leur mere, Damoiselle Amyote de Mairey iadis Dame de Giry en Niernois en partie: et cantoinement des successions qu'il esperoient d'Alexandre et Bernard de Mairey leurs oncles, freres germains de leur dite mere Amyote. Pierre de Saigny prend pour sa part l'hoirie de sa mere, à scauoir le bien du Niernois. Iehan de Saigny se contente des successions à venir d'Alexandre et Bernard ses oncles: ne fust que les cheuances et seigneuries de leurs oncles vissent à diminuer par fortune de guerre ou autrement; car en ce cas Pierre de Saigny recompenseroit son frere Iehan au plus pres de Grancey le chastel, par arbitrage de deux de leurs

605 parens et amys. Ils se chargent tous deux de bien et honorablement marier Anne, Iehanne, et Marie de Saigny leurs sœurs germaines. Fait le ix iour de Mars 1448.

60. Autre traicté du xxvi Auril 1450, touchant l'hoirie de Damoiselle Amyote de Mairey; par lequel Pierre de Saigny son fils, qui auoit esté ci-deuant partagé des biens que feu sa dite mere possedoit dans le Comté de Neuers; consent que si Iehan, Anne, Iehanne, et Marie de Saigny ses frere et sœurs, tous enfans de ladite Amyote, se trouuent desaduentagez en ce partage, il soit tenu pour nul; et qu'ils rentrent tous dans la mesme communion de biens, en laquelle ils estoient auparauant; comme si aucun partage n'auoit été fait entr'eux.

61. Le xii Mars 1458 (c'étoit desia 1459, à compter de l'our de Noel, ou de l'1 Ianuier) se passerent les traictes de mariage de Bernard de Bruillart Escuyer, avec Anne de Saigny: et de Ioffroy de Bruillart Escuyer, avec Anne de Saigny: par accord et agreement de noble homme Erard de Bruillard Escuyer, seigneur de Aiseauville, et de Arcy sur Quehure, per desdits Bernard et Ioffroy: et d'Antoine de Saigny Escuyer Seigneur de Saffres en partie, pere desdites Anne et Iehanne; et comme aussi de Pierre, Iehan et Marie de Saigny, freres et sœur des dites Anne et Iehanne, tous enfans d'Antoine de Saigny.

62. Le 1 Decembre 1462 se traicte le mariage de Marie de Saigny, sœur de Pierre et Iehan de Saigny, avec Estienne de Ruffey; duquel mariage naquit Katherine de Ruffey, mariée l'an 1482, le Dimanche ix Iuin) à Pierre de Coublans, fils de Guillaume de Coublans Seigneur de Bousseu.

63. Alixandre de Mairey Escuyer, Chastellain de Vadans, **606** fait donation entre vifs à noble et puissant Seigneur Iehan de Poictiers Cheualier, sire d'Arcis, de Vadans, et de Souuans, de toute la succession de Bernard de Mairey son frere nouvellement trespasé: pour s'acquiter aupres de luy de la somme de cinq cens escus d'or, dont il lui estoit redeuable; et en consideration des grands secours, amities, bontez, douceurs, et courtoisies inestimables qu'il auoit receuës de luy. Le penultime jour d'Auril, apres Pasques, 1463.

64. Traicté de mariage entre Pierre de Saigny, fils d'Antoine de Saigny Seigneur de Saffres, et Roline de Choiseul, fille de Guillaume de Choiseul Escuyer, sieur de Clermont. Ledit traicté fait par ledit Antoine de Saigny, pere de Pierre; par Catherine de Montbeliard seconde femme dudit Antoine, et bellemere de Pierre; et par Iehan de Saigny sieur de Giry, frere dudit Pierre. Le xviii Mars 1466.

65. Pierre de Saigny Cheualier, Seigneur de Saffres, de Mairey sur Tille, et de Monsson en partie. Le viii Mars 1484. Le mesme dit encore Seigneur de Fontaines en partie, le Mardy xii Iuin 1481 et xxv Fevrier 1485, et encore en Fevrier 1486.

66. Bernard de Bruillard Escuyer, traicte de quel-

que somme d'argent du mariage de sa femme Anne de Saigny, sœur de Pierre de Saigny, Cheualier, Seigneur de Saffres et de Monsson en partie. Le Vendredy xvii Octobre 1483.

67. Traicté de mariage entre Othenin de Cleron, fils de Simon Seigneur de Cleron, et Marie de Saigny, fille aînée de Pierre de Saigny Cheualier, Seigneur de Saffres, et de Roline de Choiseul. Le xviii Novembre 1487.

68. Pierre de Saigny, et Roline de Choiseul traictent avec Othenin de Cleron, mary de leur fille aînée Marie de Saigny. **607** pour les mariages d'Anne et Iehanne aînée leurs filles: et pour les appointemens de Iehanne maisnée, et Marguerite leurs autres filles, lesquelles debuoiert estre mises en religion. Le ix d'August 1488.

69. Pierre de Saigny Cheualier, et François de Ferrieres Escuyer, sont dits conaigneurs de Saffres e second Iuillet 1489.

70. Pierre de Saigny, dit heritier de son pere Antoine, et d'Iehan son frere, le Sambedy xxxi Octobre 1489.

71. François de Ferrieres Escuyer, qnatifié Seigneur de Saffres en partie, es anées 1485, 1489, 1490.

72. On traicte le mariage de Iehanne de Saigny fille de Pierre de Saigny et de Roline de Choiseul, avec noble homme Girard de Chappes Escuyer, Seigneur de Romanay, demeurant à Flauigny. Le 1 Fevrier 1491.

73. Traicté de mariage d'Anne de Saigny, fille de Pierre de Saigny et de Roline de Choiseul, avec Warin de Sainct Bansonem sieur d'Ymonuille, fils d'Ansellin d'Essey sieur de sainct Bansonem. Du xxiii Octobre 1493.

74. Testament de Pierre de Saigny Cheualier, Seigneur de Saffres en partie, fait le iv Iuin 1494; par lequel il institue ses heritiers universels, noble Seigneur Othenin de Cleron son beaufrere, et Marie de Saigny sa fille, femme dudit Othenin.

75. Marie de Saigny femme d'Othenin de Cleron, sœur de Marguerite et Guillette de Saigny Religieuses à Triesnon au Diocese d'Auxerre: toutes trois filles de Pierre de Saigny et de Roline de Choiseul, 1494.

76. Louys de Bracion Escuyer, Seigneur de Saffres en partie. Le xxiii Octobre 1496.

905 77. Roline de Choiseul dite vefue de Pierre de Saigny, le ix Fevrier 1496,

78. Jeannette de Dompney Dame de Cleron, relicte de Simon de Cleron, constituë ses heritiers unuersels Othenin et Claude de Cleron ses fils: donnant pension à vie à Messire Simon de Cleron Abbé de Montbenoist et de Goille; et à Iehan de Cleron chanoine de Besançon et Curé de Vercel, ses deux autres fils. Le xxii Novembre 1497.

79. Othenin de Cleron originaire de la Comté de Bourgogne, naturalisé François par le Roy Louys XII. A Melun, en Septembre 1500.

80. Othenin de Cleron, qualifié Seigneur de Saffres,

et de Fontaines en partie. Le VII Septembre 1500, et du depuis le XXII May 1523.

81. Le VIII Fevrier de l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur 1502, Noble et puissante Dame Marie Chambellan, Dame pour la moitié par indivis à Fontaines les Diion, (laquelle moitié avoit auparavant appartenu à Damoiselle Marguerite Rolin) femme de noble et puissant Seigneur Messire Guy de Rochefort, Cheualier, Chancelier de France, seigneur de Pluot, l'Abergement, Rochefort, et Casseau; prit possession de ladite moitié de la Seigneurie de Fontaines, par Procureur, qui fut Louys Servant, Chastellain de Pluot: lequel démit de leurs charges tous les anciens officiers: puis les restablit le mesme iour au nom de ladite Dame; et fut publiée ladite prise de possession dans les halles, en l'assemblée des officiers et de tout le peuple.

82. Lovys de Brancion, mary de Jehanne Maillardet, fait eschange avec Othenin de Cleron seigneur de Saffres, de sa part de la seigneurie de Saffres, et de celle de Hix en Auvois, 609 et encore de quelques autres de ses biens et droicts, pour deux cens francs de rente. A Dole, le xxiii Iuillet 1503.

83. Joanna de Saigny, ex Sacrista Puteiorbis, eligitur ejusdem monasterii abbatissa 25 Junii 1504, indictione VII; et confirmatur 9 Julii per vicarium generalem Joannis d'Amboise Lingonensis episcopi. Hæc fuit soror natu minor cognominis Joannæ, quæ jam ex anno 1491 Girardo de Chappes desponsata fuerat. Vide supra ad numerum 72.

84. Jehanne de Saigny, sœur de Marie de Saigny, et vesue de feu Girard de Chappes Seigneur de Romanney; tutrice de Jacques, Jehanne, et Katherine de Chappes ses enfans, traicte avec Othenin de Cleron son beaufrere; luy quittant ce qu'elle pouvoit pretendre des successions de Pierre de Saigny et Roline de Choiseul ses pere et mere, moyennant une certaine somme de deniers. Le XX Decembre 1508.

85. Dame Catherine de Ruffey, vesue de noble homme Pierre de Coublan, et Claude de Coublan son fils, font donation de la terre de Saigny proche Grignon, à Othenin de Cleron, et à Marie de Saigny sa femme. Le XVIII Mars 1511.

86. Othenin de Cleron traicte avec son feère Jehan de Cleron Seigneur de Belmont, pour les successions de feu leur mere Jehannette de Domprey, et de Louyse de Cleron iadis leur tante; et de Jehan de Cleron Chanoine de Besançon, et de Claude de Cleron Seigneur de Scay iadis leurs freres. Le V Iuin 1511.

87. Jehanne de Saigny qualifiée Dame de Beurizey, et de Romanney, és années 1527 et 1528. Il semble qu'après la mort de son premier mary Girard de Chappes Seigneur de Romanney, elle se soit mariée à un Seigneur de Beurizey.

88. 610 Traicté de mariage de Pierre de Montigny Escuyer, Sieur de Chaumont le Bois, et de Barbe de Cleron par Othenin de Cleron pere de ladite Barbe,

et par Jehan, Claude, et Guy de Cleron ses freres apres la mort de Marie de Saigny leur mere. Le VI Fevrier 1529.

89. On fait le traicté de mariage de Chrestienne de Cleron, sœur de Claude et Guy de Cleron, tous enfans d'Othenin de Cleron et de Marie de Saigny, avec Ioachim Du Bois Escuyer, Seigneur de Posgaines. Le XV Septembre 1533.

90. Traicté de mariage de Guy de Cleron, fils d'Othenin de Cleron, pour lors encore vivant, et frere de Claude de Cleron, et beaufrere de Pierre de Montigny, avec Philiberte de Moisy, fille de Jehan de Moisy et de Jehanne de Sainte Croix. Le XXII Decembre 1533.

91. Barbe de Cleron, vesue de feu Pierre de Montigny Escuyer et Seigneur de Chaumont le Bois, fait donation de tout son bestial, de deux lits, et de quelques autres meubles, à Guy de Cleron son frere. Le V Fevrier 1538.

92. Antoine de Cleron, femme de Jehan de Colombier Escuyer, Seigneur d'Oigny, quitte à son frere Guy de Cleron tout ce qui lui pouvoit aduenir des successions d'Othenin de Cleron et Marie de Saigny leur pere et mere, et de leurs freres et sœurs decedez; pour la somme de deux mille liures tournois. Le VI Mars 1541.

93. Philiberte de Moisy, vesue relicte de Guy de Cleron, en l'an 1544, XI Mars est dite tutrice et administratrice des corps et biens de Ioachim et Bernarde ses enfans.

94. Au second iour de Iuin de l'an 1560 se fait le traicté de mariage de Bernarde de Cleron, fille de Guy de Cleron Cheualier, Seigneur de Saffres et de Belmont, et de Philiberte 611 de Moisy Dame de Villy le Moustier; avec François de Pontailié, fils de Louys de Pontailié: du consentement de Leonard de Pontailié, Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusaem, oncle paternel dudit François; et d'Antoine d'Oyselet Escuyer, Sieur de la Villeneuve, et Thomas de Cleremont Cheualier, Sieur de S. George et de Rupt, ses oncles maternels.

95. Le XXI Septembre 1561 se traicte le mariage de Ioachim de Cleron, avec François de Pracontal, fille de Laurent de Pracontal Seigneur de Soussé, etc.

96. Arvier de Cleron, Seigneur de Cleron et de Saffre en partie, fils de Claude de Cleron frere aîné de Guy de Cleron, partage par arbitres ce qu'il avoit à Saffre, avec son cousin Ioachim fils de Guy de Cleron le XXIII Auril 1567.

97. Ioachim de Cleron fait son testament le XXVI Octobre 1567.

98. Ioachim et Arvier de Cleron partagent l'hoirie de feu Chrestienne de Cleron leur tante. XI Janvier 1569.

99. François de Cleron Seigneur de Pousanges, et de Saffres en partie, emprunte quelques titres concernans la Seigneurie de Gresigny, de Ioachim de Cleron Seigneur de Saffres, son oncle. Le 1 Decembre 1583.

100. Reprise de fief de la Seigneurie de Fontaines par Humbert de Rochefort. Le second Iuin 1584.

101. Guillavme de Damas ayant acquis depuis peu la seigneurie de Fontaines dudit Humbert de Rochefort, la reprend de fief du Duc de Bourgogne, le XIII Iuillet 1587.

102. Se traicte le mariage d'Antoine de Cleron, et de Philiberte de Damas par leurs peres, meres et autres parens: present entre autres François de Cleron Seigneur de Pousanges, 612 et de Saffre en partie. Le XXVII Novembre 1588. Antoine est dit fils de Ioachim de Cleron, et de François de Pracontal. Philiberte estoit fille de Jehan de Damas Seigneur de S. Riran, et de Magdeleine de Saulx.

103. Traicté de mariage d'Anne de Cleron, fille de Ioachim de Cleron et de François de Pracontal; avec Jacques de Chenu Esecuyer, Seigneur de Souleaux fils de François de Chenu, et de Marguerite de la Riviere. Le XXIV Iuillet 1596.

104. Ioachim de Damas Sieur du Rousset, le XXVII Auril de l'an 1602, reprend de fief la seigneurie de Fontaines, comme l'ayant acquise par decret sur Guillaume de Damas.

105. Ioachim de Damas vend aux Reverends Peres Feuillans le chasteau de Fontaines, l'an 1613, au lieu et place duquel ils ont basti du depuis une eglise et monastere, avec agreement de sa Maiesté, et de toutes les Puissances.

106. Contract de mariage entre Messire Claude de Moisy Cleron, Cheualier, Baron de Saffre, et de Villy le Monstier, fils d'Antoine de Cleron et de Philiberte de Damas, et Dame Gabrielle Dauion, fille de Claude Dauion Cheualier, Baron de Poussay, etc., et de Dame Anne de Marcocey. Le second Fevrier, 1620.

107. Autre traicté de mariage dudit Claude de Moisy Cleron, Baron de Saffre, avec Dame Marguerite de Chaugy Rossillon, fille de Messire Guy de Chaugy Cheualier, Baron de Rossillon, etc., et de Dame Diane de Chastelu. Le III Mars, 1632.

CXLII.

Otho de Sauz Willelma ejus uxor, filius primogenitus Guido, 1190.

(Ex autographo S. Benigni Divionensis.)

613 Ego MANASSES, Dei gratia Lingonensis episcopus, notum facio universis quia cum inter dominum Othonem de Sauz, et Petrum abbatem Sancti Benigni Divionensis controversia verteretur, super molendino quodam quod in villa comitis idem Otho contra jus ejusdem abbatis edificabat. Tandem ante presentiam nostram convenientes, tali modo pacifice composuerunt. Siquidem ipse Otho a nobis diligenter admonitus, quidquid juris in ipso molendino, siue aquæ cursu, habebat, vel habere se dicebat, totum sine aliqua exceptione Deo et ecclesiæ Beati Benigni in elemosinam libere concessit. Servatorium vero piscium, quod ipse super idem molendinum construebat, sibi in vita sua tantum retinuit; sed ut post decessum suum in jus et proprietatem jam dictæ ecclesiæ veniat, testamenti, tradi-

tionem pro animæ suæ remedio dedit. Et quia in constructione jam dicti molendini multas expensas fecerat, dictum fuit a nobis, et ab utraque parte receptum est, ut abbas domino Othoni XXII libras Divionenses daret; quod et fecit. Prædictam vero elemosinam, tam molendini quam servatorii, fecit dominus Otho in manu nostra, laude Guidonis filii sui primogeniti, et dominæ Wilelmæ uxoris suæ, et aliorum hæredum suorum.

Testes sunt 614 dominus Petrus abbas Besuæ, Wido de Arc monachus Divionensis, Arnaudus decanus Casnedi, Oddo de Granceio miles Templi.

Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini 1190.

CXLIII.

Gile sire de Fontaines, 1310.

(Extrait de l'Inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Dijon.)

Gile Sire de Fontaines declare que le Duc de Bourgogne luy a octroyé, qu'il puisse faire creneler sa maison fort de Fontaines, laquelle il confesse estre du fief lige dudit Duc. 1310.

CXLIV.

Jehan Seigneur de Fontaines pour la quarte partie: Robert son frere, aussi Seigneur de Fontaines pour la quarte partie: Simone leur mere Dame de Fontaines pour la moitié. 1358.

(Copié sur l'original de la Chambre des Comptes de Dijon.)

A Tous ceux qui verront et orront ces presentes Lettres. Je Jehans de Fontaines près Dyion, Escuiers, fais savoir que ie hay promis foy et service à noble homme Monsiear le Comte de Roucy, Gouverneur de la Duchie de Bourgoigne par le Roy nostre Sire, aiant le bail doudit Duchie, et à cause doudit bail. C'est à sauoir de la quarte partie dou chasteaul de Fontaines: de toute la messerie doudit leu: et de la quarte partie de la Iustice de Fontaines. En protestant d'esclaircir tous iours, se 615 aucunes autres chouses y hauoit, que en cest present esclarcissement ne fustent comprises. Et est à sauoir que Messire Jehans Darc Cheualiers, à cause de Madame Symone sa femme tient la moitié desdites iustice et Chasteaul: et Robers de Fontaines Escuiers mes freres la quarte partie d'ycels, En tesmonniaige de laquelle chouse, ie ay requis et obtenu le seaul de es causes de quoy l'on vse à Dyion en la court Monsieur le Duc de Bourgoigne estre mis en ces presentes Lettres, faites et données à Dyion, le Samedi, iour de la Feste Saint Vincent, l'an de grace mil CCG et cinquante.

ADVIS AU LECTEUR.

Je vois en ce tiltre deux choses à remarquer. La premiere, que Jehan de Fontaines se dit auoir toute la messerie dudit lieu, bien qu'il n'eust que la quarte partie tant du Chasteau que de la justice. Il estoit la premierné de trois fils et deux filles. Ses deux freres puisnez estoient Robert, et Richard; et ses deux sœurs, Elizabeth, et Jehanne. Entant que premierné il estoit seul Seigneur en chef d'un fief do-